

# LES TARIFS 2008-2009

accordéon chromatique, accordéon diatonique, alto, basson, batterie, biniou-kozh, bombarde, chant, clarinette, clavecin, clavier moderne, contrebasse, cor d'harmonie, cornemuse écossaise, cornet, flûte à bec, flûte irlandaise, flûte traversière, guitare basse, guitare classique, guitare électrique, guitare folk, harpe celtique, harpe classique, hautbois, mandoline, orgue classique, percussions classiques, percussions ethniques, piano jazz, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, viole de gambe, violon et violoncelle.

Frais administratifs : 10 € par famille

*Couvrant les frais administratifs, assurances et vignettes SEAM.*

Parcours		Enfant flume	Adulte flume	Enfant extérieur	Adulte extérieur
Eveil musical		100	-	125	-
Aspirant à la formation complète ou Flutiboum		330	-	430	-
Formation complète ou Parcours libre		424	550	550	670
Soutien à la pratique amateur individuel	1/2 heure par semaine	466	594	594	714
	1/2 heure par quinzaine	233	297	297	357
Initiation à la danse bretonne		100	-	125	-
Pratiques vocales collectives seules		40	50	40	50
Pratiques instrumentales collectives seules		100	125	125	150
Atelier de percussions africaines et brésiliennes		100	125	125	150
Formation musicale seule		130	155	155	170
Atelier des musiques traditionnelles		230	345	400	460
Instrument supplémentaire		+230	+345	+400	+460
Pratiques vocales collectives en complément		+20	+25	+20	+25
Pratiques instrumentales collectives en complément		+50	+50	+50	+50

Soutien à la pratique amateur collectif	Forfait annuel Tarif groupe	15h	500	10h	335	5h	170

## LES RÉDUCTIONS PROPOSÉES SUR LES TARIFS

Les réductions proposées par l'école de musique			Les réductions proposées par l'association des parents d'élèves	
Quotient familial	Votre revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales doit être inférieur à 9000 € (avis imposition 2006)	- 5% sur le total de la facture musique	Quotient familial annuel Moins de 4500€	30 % de la facture musique
Nombre d'enfants	Pour 2 enfants de la même famille	- 10 %	Quotient familial annuel Moins de 5500€	20 % de la facture musique
	Pour 3 enfants et plus de la même famille	- 20 %	Quotient familial annuel Moins de 7000€	10 % de la facture musique

## MODE DE RÉGLEMENT

**Règlement au comptant ou en plusieurs versements, par prélèvement automatique (joindre RIB ou RIP), chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, chèques-vacances ou espèces.**

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA FLUME

**Adhésion annuelle : 14€** à l'ordre de l'A.P.E. Flume ou en espèces.

**propose certains instruments à la location pour les élèves aspirants à la formation complète.**

**Tarif : 80 € pour l'année (comprenant le prêt et la révision annuelle de l'instrument)**